Nations Unies S/PV.5250



# Conseil de sécurité

Soixantième année

*Provisoire*

**5250**e séance
Mercredi 24 août 2005, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | M. Oshima | (Japon) |
| *Membres :* | Algérie | M. Benmehidi |
| | Argentine | M. Mayoral |
| | Bénin | M. Zinsou |
| | Brésil | M. Sardenberg |
| | Chine | M. Cheng Jingye |
| | Danemark | M. Faaborg-Andersen |
| | États-Unis d'Amérique | M. Bolton |
| | Fédération de Russie | M. Konuzin |
| | France | M. Poirier |
| | Grèce | M. Vassilakis |
| | Philippines | M. Baja |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Mahiga |
| | Roumanie | M. Dumitru |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Johnston |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



05-47068 (F)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Ibrahim Gambari, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Gambari** (*parle en anglais*) : Le désengagement israélien de Gaza et des régions situées au nord de la Cisjordanie, qui a commencé le 15 août comme il avait été annoncé, a occulté les autres questions liées au Moyen-Orient au cours du mois écoulé. En dépit des scènes dramatiques d'évacuation *manu militari* de colons de leurs maisons de Gaza par les militaires et les policiers israéliens, auxquelles nous avons tous assisté à la télévision et dans les journaux, l'opération s'est déroulée essentiellement sans heurts et avec une célérité surprenante, aidée aussi par la retenue généralement observée par les factions militantes palestiniennes. L'évacuation des colons israéliens de Gaza s'est achevée lundi. L'évacuation des colons des colonies de peuplement du nord de la Cisjordanie dont le déménagement était prévu a été effectuée hier. Le succès de la mise en œuvre de l'opération a été gâché, toutefois, par le meurtre gratuit de Palestiniens, perpétré en Cisjordanie, sans aucune provocation, avant et pendant le désengagement, par ceux que le Premier Ministre israélien, M. Sharon a lui-même qualifié de terroristes juifs.

Les envoyés du Quatuor se sont réunis la semaine dernière à Jérusalem pour évaluer la situation et préparer la réunion des principaux responsables du Quatuor, qui doit se tenir le 20 septembre ici au siège des Nations Unies. L'évacuation des colons sera terminée depuis longtemps à cette date, mais il est presque certain que les militaires israéliens se trouveront encore dans la bande de Gaza, pour s'acquitter des tâches qu'il leur reste à accomplir avant leur retrait complet, prévu en octobre, si tout va bien. Le Secrétaire général attend l'occasion d'évaluer avec ses partenaires du Quatuor les progrès de ce retrait, ainsi que de discuter des questions liées au retrait demeurées en suspens, et exposées par M. James Wolfensohn, envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement. Le Quatuor aura également l'occasion de planifier les étapes qui suivront en vertu de l'objectif auquel reste attaché le Quatuor, c'est-à-dire la coexistence en paix et en sécurité de deux États, Israël et un État souverain, viable, démocratique et contigu de Palestine.

Au cours des quatre voyages qu'il a effectués dans la région avant le début du désengagement, M. Wolfensohn a continué de concentrer ses efforts sur le règlement de six questions clefs : les passages aux frontières et les couloirs commerciaux reliant Gaza à la Cisjordanie; la circulation en Cisjordanie; l'aéroport et le port maritime de Gaza; les maisons des colonies de peuplement israéliennes et les serres des colonies. Sur toutes ces questions, la coordination entre les parties israélienne et palestinienne s'est intensifiée le mois dernier et se poursuit à ce jour. Les membres du Conseil conviendront que, puisque ces questions sont encore à l'examen, il ne serait pas sage d'en faire état publiquement pour le moment, pour ne pas nuire aux résultats attendus.

S'agissant, toujours, du désengagement, le Premier Ministre israélien, M. Sharon, est intervenu publiquement à la télévision à une heure de grande écoute la nuit du 15 août pour regretter, devant son peuple, qu'étant donné « l'évolution des réalités de ce pays, de cette région et du monde », il était nécessaire de réviser la situation et de revoir sa position car, selon lui, « on ne peut s'accrocher pour toujours à Gaza ». À cet égard, il a évoqué la croissance démographique des Palestiniens sur place, qui vivent « dans des camps de réfugiés incroyablement à l'étroit, dans la pauvreté et dans des conditions d'hygiène déplorables, dans des foyers de haine croissante, sans le moindre espoir à l'horizon ».

Les soldats israéliens ont ensuite engagé les opérations d'évacuation des colons des colonies de peuplement de Gaza, après l'échéance donnée pour la fin de l'évacuation volontaire des colons, le 15 août. Les opposants à ce retrait n'ont pas réussi à l'empêcher. Les Forces de défense israéliennes (FDI) et la police israélienne ont mené l'opération avec efficacité, en faisant leur possible pour éviter de recourir à la force. Ils ont terminé l'évacuation des colonies bien avant l'échéance prévue.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne a renouvelé son engagement de tout faire pour que le retrait puisse se passer sans heurts et de façon pacifique et de coopérer et coordonner son action avec la partie israélienne à cette fin. Le 9 août, le Président Abbas a dit au Conseil législatif palestinien que : « le bon déroulement du retrait et le maintien de la sécurité sont une responsabilité de tous les Palestiniens : nous devons montrer au monde que nous méritons notre liberté et notre indépendance ». Le 14 août, une importante force de police palestinienne a commencé à se déployer dans différentes zones de la bande de Gaza mitoyennes de colonies de peuplement juifs pour former des cordons de protection et dissuader les tirs de roquettes et de mortiers artisanaux. La coopération de la partie palestinienne a été manifeste tout au long de l'évacuation.

Sur le plan de la sécurité et de la violence, je signale qu'une série d'enlèvements d'étrangers dans la bande de Gaza au cours des derniers mois témoigne d'une dégradation des conditions de sécurité internes dans la période qui a précédé le désengagement. Elle illustre également l'ampleur du problème de sécurité, qui va au-delà des factions armées et implique d'autres groupes armés de caractère familial.

Le Président de l'Autorité palestinienne, d'autres responsables de haut rang et des personnalités locales ont condamné les enlèvements. L'ONU s'est vu dans l'obligation de renforcer les mesures de sécurité, mais le personnel essentiel de l'ONU chargé des activités humanitaires, des secours et de la sécurité demeure à Gaza pour assurer la poursuite de toutes les opérations et la fourniture des services. Espérons que l'Autorité palestinienne tiendra ses promesses de changement et apportera sans délai des améliorations aux dispositifs internes de sécurité.

D'un autre côté, l'engagement renouvelé des groupes armés palestiniens en faveur du cessez-le-feu s'est traduit par une diminution notable du nombre des attaques palestiniennes dirigées contre des cibles israéliennes à l'intérieur du territoire palestinien occupé et en Israël, de même qu'il a contribué au bon déroulement du désengagement de Gaza.

Le Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité, le général Ward, a continué d'aider l'Autorité palestinienne en réunissant les ressources requises pour un désengagement sans heurts. L'assistance internationale restera indispensable pour arriver petit à petit à l'objectif d'un secteur de la sécurité robuste du côté palestinien, apte à faire appliquer la politique « une autorité, une arme ».

Parmi les assassinats du mois derniers, deux ont particulièrement choqué dans la mesure où ils sont survenus juste avant et pendant le désengagement israélien. Le 4 août, un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI), qui avait déserté en signe de protestation contre le désengagement, a ouvert le feu sur un bus transportant des civils dans la ville arabe de Shfa-Amr, tuant 4 personnes et blessant au moins 12 autres passagers.

Un autre acte de terreur a été commis le 17 août : quatre Palestiniens ont été tués et deux autres blessés lorsqu'un Israélien a ouvert le feu sur un groupe de Palestiniens dans la zone industrielle de la colonie cisjordanienne de Shiloh. Il s'agit d'actes effroyables et inexcusables. Cela dit, les extrémistes qui prononcent des discours incendiaires frôlant l'incitation à la violence portent une très lourde responsabilité dans l'instauration du climat qui a caractérisé ces attaques.

Par conséquent, si l'on est en droit de se féliciter de ce premier retrait du territoire palestinien occupé, courageusement entrepris par Israël, la situation qui prévaut dans le reste du territoire palestinien occupé continue de se détériorer, nombre de Palestiniens redoutant qu'Israël ne soit en train d'affermir son occupation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. À ce sujet, il y a lieu de s'inquiéter de ce que les dirigeants du Hamas ont récemment déclaré qu'ils poursuivraient la résistance en Cisjordanie.

De notre point de vue, il faut rejeter tout recours à la violence pour atteindre un objectif quel qu'il soit. D'un autre côté, il serait inconsidéré de perdre de vue les préoccupations de la majorité des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, qui craignent que leurs

aspirations légitimes ne tombent définitivement dans l'oubli.

Concernant les activités d'implantation, les comptes rendus établis par des groupes de surveillance non gouvernementaux indiquent qu'elles se sont poursuivies en Cisjordanie au cours du mois écoulé. Cette année, le Ministère du logement et de la construction a lancé des appels d'offre pour la construction de 235 unités de logement dans les colonies, la majorité concernant les implantations situées à proximité de la ville de Jérusalem. Le 4 août 2005, le Ministère du logement a également lancé deux appels d'offre pour la construction de 72 unités de logement dans la colonie de Betar Ilit, située entre Jérusalem et le bloc de colonies de Etzion, dans le sud de la Cisjordanie. Le 25 juillet 2005, à Jérusalem, la commission israélienne de planification locale de la municipalité de Jérusalem a approuvé un projet du Ministère du logement prévoyant la construction d'une nouvelle colonie juive dans le quartier musulman de la vieille ville.

Fin juillet 2005, la commission ministérielle de la Knesset chargée des questions économiques a avalisé un plan d'aide triennal en vertu duquel 97 millions de shekels seront consacrés à l'amélioration de l'infrastructure, à l'agriculture et à l'expansion des implantations dans la vallée du Jourdain. Ce projet doit être mis en œuvre en coopération avec le conseil des colonies de la région et les Ministères du logement et des finances.

Il a été signalé dans la presse israélienne que le Premier Ministre Sharon avait, dans un discours prononcé dimanche dernier, confirmé son intention de poursuivre l'installation de blocs de colonies en Cisjordanie de façon à établir une liaison terrestre permanente entre Israël et la colonie d'Ariel et à annexer la colonie de Ma'aleh Adumim à Jérusalem.

En ce qui concerne l'édification de la barrière, l'expansion des colonies ne peut être dissociée des travaux de construction en cours de la barrière de sécurité israélienne. Le mois dernier, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Alvaro de Soto, a indiqué que le Cabinet israélien avait statué sur les derniers détails du tracé de la barrière autour de Jérusalem, dont l'édification doit être achevée en septembre.

Cette semaine, des ordres d'expropriation ont été émis pour environ 396 acres situés dans la province de Jérusalem. Ils ont pour but de permettre la construction d'une portion déjà entérinée de la barrière autour de la colonie de Ma'aleh Adumim. Située à 23 kilomètres à l'intérieur du territoire palestinien occupé, elle coupera la Cisjordanie en deux parties, nord et sud. La confiscation des terres et les travaux de construction de la barrière se sont poursuivis durant le mois écoulé dans l'ensemble de la Cisjordanie.

Du fait, notamment, de la poursuite des travaux d'édification de la barrière, le nombre des barrages routiers et des monticules de terre, dès lors superflus, s'est considérablement réduit en Cisjordanie. Si l'on compte toujours autant de postes de contrôle, le nombre des contrôles mobiles et sporadiques effectués par le personnel des FDI à bord de véhicules militaires, baptisés « postes de contrôle volants », a lui fortement augmenté. La circulation des Palestiniens reste soumise à de grandes restrictions. Reste à savoir si la levée des barrages routiers atténuera de façon notable les dommages que le dispositif de bouclage inflige à situation économique et humanitaire des Palestiniens, au demeurant déplorable.

À la suite de l'attentat suicide à la bombe perpétré le 12 juillet à Netanya, les FDI ont procédé au bouclage de tout le territoire palestinien occupé. Les travailleurs et les commerçants originaires de Cisjordanie se sont retrouvés dans l'incapacité de gagner leur lieu de travail à Jérusalem-Est et Israël. Bien que toujours en vigueur en Cisjordanie, les bouclages ont été allégés pendant quelques jours dans la bande de Gaza pour permettre aux travailleurs et aux commerçants de se rendre en Israël, avant d'être rétablis le 13 août en raison du désengagement. Les hommes palestiniens âgés entre 16 et 35 ans ne sont autorisés à passer le terminal de Rafah qu'à certaines conditions préalables.

J'en viens à présent à la question des élections. Le Président Abbas a signé les amendements à la Loi fondamentale palestinienne le 14 août, conformément aux amendements apportés en juin à la loi électorale par le Conseil législatif palestinien. Le Président a récemment décrété que les élections législatives se tiendraient le 25 janvier 2006. Aux termes de la loi modifiée, le mandat du Président de l'Autorité palestinienne est désormais de quatre ans. La loi dispose également que les élections au Conseil législatif palestinien auront lieu tous les quatre ans.

De son côté, la Commission électorale centrale (CEC) s'est déclarée prête à organiser le scrutin législatif en janvier 2006. La CEC a indiqué avoir agréé tous les plans et toutes les modalités des campagnes électorales et de la tenue des scrutins. Elle a également fait savoir que plus de 80 % des personnes bénéficiant du droit de vote s'étaient déjà inscrites sur les listes.

Pour l'heure, les équipes mobiles ont inscrit environ 90 000 nouveaux électeurs. D'après les estimations, le nombre total des électeurs devrait être légèrement supérieur à 1 300 000. La CEC a également entrepris de conduire des projets d'éducation civique des électeurs afin de les familiariser avec la nouvelle législation, en particulier avec le nouveau système de représentation.

Sachant que les membres du Conseil désirent être informés de l'évolution de la situation au Liban, je passe à présent à cette question. Plusieurs faits importants sont survenus dans le pays depuis le dernier exposé présenté au Conseil.

L'instabilité demeure au Liban en matière de sécurité. Le 22 août 2005, une nouvelle explosion à Beyrouth a fait plusieurs blessés et causé de sérieux dégâts matériels dans le quartier de Zalka. Le Secrétaire général a vigoureusement condamné cet acte de terrorisme. Il continue de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement libanais en vue d'améliorer les conditions de sécurité et l'engage vivement à traduire en justice les responsables de cet acte et des attentats du même type. En outre, le Secrétaire général exhorte une nouvelle fois l'ensemble des parties à continuer d'œuvrer aux fins d'un Liban uni, souverain et démocratique.

Le 30 juillet, le Parlement a sanctionné par un vote de confiance le Gouvernement proposé par le Premier Ministre Fouad Siniora, marquant ainsi officiellement son entrée en fonction. Le Secrétaire général s'est félicité de cet important événement et de la déclaration de politique générale du nouveau Gouvernement, qui met l'accent sur un certain nombre de réformes difficiles à mettre en œuvre mais essentielles pour le pays. Peu après ce vote de confiance, le Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban, M. Geir Pedersen, s'est entretenu avec de hauts responsables gouvernementaux, dont le Président, le Président du Parlement et le Premier Ministre, pour leur réitérer la volonté de l'ONU de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Gouvernement et l'assurer que l'Organisation apportera toute l'assistance requise.

Dans ses entretiens avec le Gouvernement, M. Pedersen a souligné qu'il était important d'entamer un processus de planification en vue de poursuivre le déploiement de l'Armée libanaise dans tout le Sud-Liban, conformément aux diverses résolutions du Conseil de sécurité à cet effet. Le commandant de la FINUL, le général de division Alain Pellegrini, a également rencontré les dirigeants libanais. Il a souligné la nécessité de maintenir le calme actuel le long de la Ligne bleue et d'éviter toute provocation, compte tenu, en particulier, de la période critique actuelle pour la région du fait du désengagement de Gaza.

Le 8 août, le Gouvernement libanais a annoncé la création d'un comité, dirigé par un haut fonctionnaire libanais largement respecté, l'ancien Ministre des affaires étrangères Fouad Boutros, pour suivre les discussions sur la réforme de la loi législative électorale. Nous considérons que c'est une indication positive de la détermination du Gouvernement de lancer une série d'initiatives importantes axées sur la réforme au service de tous les Libanais. Une fois encore, l'ONU et la communauté internationale se tiennent prêtes à appuyer le Gouvernement libanais à cet égard, selon que de besoin.

Le 29 juillet, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1614 (2005), qui proroge pour une nouvelle période de six mois le mandat de maintien de la paix de la FINUL. Depuis notre dernier exposé au Conseil, la situation le long de la Ligne Bleue est demeurée calme mais tendue. Les violations aériennes par Israël de la Ligne bleue et de l'espace aérien libanais se sont poursuivies, quoique en nombre réduit.

Le désengagement israélien de Gaza et du nord de la Cisjordanie marque un tournant dans la mesure où il représente le premier retrait par Israël des colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé. L'administration israélienne a démontré qu'elle a la maturité nécessaire pour faire ce qui est requis pour instaurer une paix durable, et les Forces de défense israéliennes ont donné la preuve de leur capacité à s'acquitter de leur mission avec une retenue soigneusement mesurée. Le Premier Ministre Sharon devrait être congratulé pour sa détermination et son

courage à réaliser le désengagement face à une opposition interne forte et souvent véhémente.

Sous la direction du Président Mahmoud Abbas, les Palestiniens se félicitent avec modération de cette étape importante de leur histoire. Il sera nécessaire qu'il maintienne le cap à un moment où les attentes à Gaza vont en croissant et les préoccupations sont plus grandes en Cisjordanie. Nous demandons à toutes les factions palestiniennes de rejeter la violence et de poursuivre leurs objectifs par des moyens pacifiques et démocratiques.

Bien que des progrès importants aient été réalisés s'agissant du règlement des questions prioritaires déterminées par M. Wolfensohn dans le cadre du désengagement, beaucoup de travail reste encore à faire et sera nécessaire pour parvenir à un accord sur ces questions. M. Wolfensohn a souligné la nécessité de favoriser l'aboutissement de cet accord et sa mise en œuvre afin de donner espoir et sécurité aux Palestiniens et aux Israéliens. Il est essentiel de concentrer les efforts sur le renouveau de l'économie palestinienne qui a tant souffert ces dernières années.

Toutefois, dans la foulée, la situation semble moins claire. Des défis réels et difficiles continuent de faire obstacle à la recherche d'une entente entre Israéliens et Palestiniens en tant que partenaires de paix véritables.

Pour terminer, je voudrais dire qu'aucune des parties ne devrait être dispensée de ses obligations au titre de la Feuille de route. Le Président Abbas doit relever le difficile défi de transformer et de développer le secteur de la sécurité et veiller à ce que l'Autorité palestinienne ait le monopole sur l'emploi de la force. Nous estimons que, face à ce défi, le Président Abbas aura besoin de tout l'appui de son peuple ainsi que d'Israël et de la communauté internationale. Pour sa part, Israël devrait geler toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie. L'imposition sur le terrain de nouveaux faits, qui portent préjudice aux questions relatives au statut final, ne peut que rendre la recherche de solutions négociées encore plus difficile qu'elle ne l'est déjà.

Par conséquent, alors que le désengagement touche à sa fin, l'attention doit à présent se tourner vers l'avenir – « le jour d'après ». Il faut espérer qu'il sera au centre des priorités du Quatuor le mois prochain. À notre avis, il sera nécessaire de replacer le processus dans un cadre plus général, fixé par la Feuille de route, afin de ressusciter et concrétiser la vision de deux États vivant côte à côte, et d'instaurer une paix globale, juste et durable dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Gambari de son exposé complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 40.*